

Saint-Pierre-du-Bosguerard > Périmètre Délimité des Abords

Saint-Pierre-du-Bosguerard est concernée par un Périmètre Délimité des Abords (22/11/2013) ; au-delà de la préservation de l'écrin de bâtiments anciens situé autour, ce nouveau périmètre a pour enjeu de préserver les perspectives sur le monument et de contrôler les futurs espaces urbanisables présentant une forte covisibilité avec la Croix. Cela ne concerne pas les autres périmètres des monuments historiques de la commune.

Les monuments historiques et sites qui couvrent la commune sont les suivantes :
- *Croix située dans le cimetière de l'église (Classée MH 23/02/1906)*

Retrouvez la délimitation sur

http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/125/Urba_patrimoine.map

